



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Création d'une instance indépendante : Les amis et collègues de Claudio Castagnetta applaudissent la proposition du maire Labeaume

Québec, le 27 mai 2009 – Les amis et collègues de Claudio Castagnetta, avec la complicité de l'AGIR en santé mentale et de l'APUR, soutiennent le projet du Maire Labeaume de demander la mise sur pied d'une instance indépendante pour enquêter sur les événements lors desquels des blessures graves ou des décès impliquent l'action des policiers. Le maire Labeaume prend pour exemple le cas de Fredy Villanueva à Montréal, mais nous sommes d'avis qu'il n'a pas besoin de chercher aussi loin. Dans sa propre ville, sous sa propre gouverne, un cas semblable est arrivé en septembre 2007 : tous se souviennent du décès tragique et évitable de Claudio Castagnetta, survenu dans des circonstances troubles et pour lequel aucune accusation criminelle n'a été portée contre les policiers et les agents correctionnels impliqués dans son arrestation ou sa détention.

Monsieur Labeaume a proposé la formation d'une agence indépendante de la police pour enquêter dans ces cas, initiative audacieuse, intéressante et proactive que nous saluons. Nous la saluons d'autant plus que M. Labeaume ne fait pas cavalier seul, il est soutenu par son conseil exécutif et le Directeur de police de la ville de Québec. Que le maire Labeaume ait choisi comme conseiller juridique l'avocat Julius Grey, connu pour la défense des droits de la personne, n'est ni fortuit, ni anodin, et nous y voyons le désir de faire les choses autrement.

Depuis le décès de Claudio Castagnetta, la création d'une unité spéciale d'enquête fait partie des demandes que nous avons adressées au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Dupuis. Cette demande a été répétée lors de la marche que nous avons organisée à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Claudio Castagnetta, en septembre dernier. Cette demande a aussi été exprimée par la famille. La même année se produisait à Montréal le décès de Quilem Régistre, et un an plus tard celui de Fredy Villanueva, pour lequel les enquêteurs de la SQ n'ont même pas daigné rencontrer les policiers impliqués, avant de conclure qu'il n'y avait pas matière à accusation criminelle dans cette affaire.

Ces incidents soulèvent encore une fois la question de l'impartialité et de la transparence de nos institutions lorsqu'elles sont appelées à enquêter sur des corps policiers ou des agents correctionnels qui relèvent du même ministre.

Rappelons que le mois dernier, l'Association des coroners du Québec (ACQ) souhaitait se détacher du ministère de la Sécurité publique et dépendre directement de l'Assemblée nationale afin de préserver l'indépendance de la fonction. Citant en exemple les affaires Villanueva et Castagnetta, le président de l'ACQ, le Dr André-H. Dandavino, déplorait que le ministre responsable de la police et celui responsable du bureau du coroner soit le même. Du même souffle, l'ACQ décernait au Coroner Jean Brocher un prix Méritas pour l'enquête qu'il a menée dans l'affaire Castagnetta, ce qui pour nous est très révélateur.

Nous demandons donc, de concert avec le maire Labeaume, au ministre Jacques Dupuis d'entamer les démarches nécessaires pour la mise sur pied d'un tel comité indépendant. Il en va de l'impartialité et de l'intégrité de nos institutions.

-30-

Source et information :

Charles Rice, AGIR en santé mentale (418) 640-5253 (418) 255-0698 (Cel.) agirensantementale@megaquebec.net	Luc Vigneault, APUR (418) 634-0248 (418) 570-0571 (Cel.) lucvigneault@yahoo.fr
Jesse Zimmer, ami et collègue de Claudio (418)525-9404 jesse_zimmer@hotmail.com	Charlotte Mendzel, amie et collègue de Claudio (418) 596-3464 cmentzel@oricom.ca